



Compte-rendu de la visite de la Directrice Générale aux 3 DNS de Pantin

Le vendredi 28 juillet 2024, Amélie Verdier, Directrice Générale de la DGFIP, a rencontré à la DNEF, les représentants des organisations syndicales des 3 directions nationales spécialisées de Pantin, la DGE, la DVNI et la DNEF (les représentants de la CGT DVNI n'ont pas été invités).

Dans la ligne du dialogue social tel qu'il existe à la DGFIP, l'entrevue a débuté à 13h45 et a duré un peu plus des 30 minutes initialement accordées.

Les 3 sections CGT (DGE, DVNI et DNEF) ont, préalablement à cette audience, préféré travailler collectivement pour aborder ensemble des sujets communs et propres à chaque direction.

Notre déclaration liminaire commune aborde : la situation nationale actuelle, le déménagement et des interrogations propres à nos 3 directions.

Nous avons dénoncé la politique injuste et antisociale menée par les différents gouvernements. Cette dernière n'épargne que les plus riches et les puissants. Elle détruit les services publics. « Que nenni ! », nous répond madame Verdier. La Directrice Générale s'est au contraire félicitée de la substantielle augmentation de rémunération que cette année nous a accordée Bercy. Cet accord serait une reconnaissance du collectif. Pourtant, la grille indiciaire demeure toujours bloquée. Contentons-nous donc de ces quelques miettes ... !

La Directrice Générale n'a pas répondu aux questions sur les solutions à apporter à l'augmentation de la charge de travail. Elle n'a pas souhaité s'engager pour l'avenir qu'elle juge incertain et préfère rester prudente. Pour autant, elle a indiqué que la réflexion sur la charge de travail se poursuivra.

Concernant la lutte contre la fraude fiscale, la Directrice Générale affirme que les outils sont en place : le datamining. Les effectifs auraient également été renforcés....Elle se félicite au contraire des nouvelles mesures de contrôle à la DNVSF, d'une optique plus répressive en matière de contrôle fiscal.

Les organisations syndicales et en particulier celles de la DNEF et la DVNI ont soulevé la question de l'attractivité des 3 directions. La Directrice Générale déclare : "*objectivement, elles sont très attractives !*" Elle n'apporte donc pas de solution aux problèmes de turnover et du

manque de formation des jeunes recrues. Nous n'aurions pas à nous plaindre car c'est pire dans les DIRCOFI et les DDFIP/DRFIP

Concernant le déménagement, nous avons appris qu'il s'agissait essentiellement d'une mesure écologique et environnementale liée à l'emprunte Carbone. ! La mise aux normes des anciens bâtiments coûterait beaucoup plus cher qu'un nouveau partenariat public-privé.

La Cours des Comptes a pourtant confirmé que dans ce type de « partenariat », l'Etat payeur est toujours le perdant ! Et nous qui pensions que c'était l'intérêt financier qui avait motivé le choix du déménagement à Romainville : moins de m² par agent, un loyer à moindre coût....

Nous n'avons reçu aucune réponse concernant notre souhait qu'un 3^{ème} bâtiment soit alloué aux agents des 3 DNS. La Directrice Générale ne s'est pas prononcée non plus sur le risque à moyen terme de travailler en flex-office à Romainville.

Il ressort donc de cet entretien que pour Madame la Directrice Générale, il n'y aurait que des petites retouches à faire au sein de notre administration, mais tout va très bien Madame la Marquise !

La Directrice Générale a apporté quelques éléments de réponse aux remarques et questions des organisations syndicales en suivant une construction rhétorique en 4 temps :

1/ Nous ne sommes pas d'accord sur tous les constats, pour autant je vous ai entendu,

2/ Une réponse ou une solution a déjà été apportée

3/ je ne dis pas que l'on va s'arrêter là,

4/ mais je ne peux rien vous promettre dans la période actuelle.

Quoi qu'il en soit, la CGT a pu faire entendre sa voix lors de cette audience, en présentant à la Directrice Générale nos interrogations mais également les attentes de nos collègues.

Les mesures évoquées sont loin d'être satisfaisantes. Elles arrivent un peu tard, en tout cas bien après l'entrée en vigueur de la loi Essoc et de la suppression de l'ISF, premières mesures prises par le Président Macron dès le début de son premier quinquennat...